

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 07 Janvier 2020.

Date de convocation : 23/12/2019

Date d'affichage : 23/12/2019

Nombre de conseillers : 11

VOTE	
Présents	: 11
Procurations	: 0
Nombre de votant	: 11
Pour	: 11
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt le Mardi 07 Janvier à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Etaient présents : HERMAGNÉ Christophe, MALIN Anne-Sophie, Sylvie GEGU, Eudoxia JOUAULT, ROCHER Jean-Luc, Tiphaine BAHIER, Franck HIVERT, Anthony ROULLIER, Irène HUCHEDÉ, Alain DESERT.

Etaient absents excusés : NÉANT

Était absent non excusé : NÉANT

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur BAHIER Tiphaine a été élu secrétaire de séance.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite au transfert de fiscalité et de compétences.

1^{er} projet (perte de DGF)

RAPPORTEUR : HERMAGNÉ Christophe

EXPOSE : La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie les 4 septembre, 13 novembre et 4 décembre 2019 pour évaluer :

- Les modalités de compensation des pertes de DGF des 14 communes du Pays de Loiron.
- Le transfert des excédents des budgets annexes Eau et Assainissement des 14 communes du Pays de Loiron.

Son rapport a été adopté en séance du 04 décembre 2019.

Le président de la CLECT a transmis à chaque commune membre de l'EPCI, par courrier en date du 04 décembre 2019 ledit rapport. Les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette transmission.

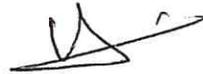
Après ces votes, les AC définitives seront adoptés par le Conseil communautaire de Laval Agglomération.

PROPOSITION : Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport 1 de la CLECT.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 20 janvier 2020.

Le Maire,
HÉMON Céline.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Hémon', written over a horizontal line.